

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1002-3 Stage d'exploration de
l'environnement

Décroche
tes **rêves**

Québec 

Définition du domaine d'examen

Services d'intégration socioprofessionnelle

ISP-1002-3 Stage d'exploration de l'environnement

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction de la formation générale
des adultes

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2005 — 04-01122

ISBN 2-550-43981-3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
3	Contenu.....	3
	3.1 Notions	3
	3.2 Habiletés	3
4	Tableau des pondérations.....	4
5	Justification des contenus et de leur pondération	5
6	Comportements observables.....	6
7	Spécifications de l'épreuve	7
	7.1 Type d'épreuve.....	7
	7.2 Contexte de partenariat.....	7
	7.3 Type de résultat.....	7
8	Références bibliographiques	8

PROGRAMME :	Services d'intégration socioprofessionnelle
VOLET 1.1.1 :	Environnement sociopoliticoéconomique (stimulateur)
COURS :	ISP-1002-3 Stage d'exploration de l'environnement

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée aux fins d'une évaluation sommative fidèle et valide. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'intégration socioprofessionnelle* et, plus particulièrement, du cours ISP-1002-3 Stage d'exploration de l'environnement. Elle tient compte du guide d'organisation du programme, se fonde sur celui-ci, mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle tient compte également de la diversité des organisations locales et de la mise en place de projets locaux tout en assurant la correspondance entre le programme, les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative et leur administration. Elle se veut un outil indispensable assurant l'adéquation entre la planification de l'enseignement et celle de l'évaluation sommative.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations

1. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui engage toutes les dimensions de la personne* » tant physique, intellectuelle, émotionnelle que spirituelle et sociale, une démarche qui tient compte de la personnalité, de la réalité « transpersonnelle » ainsi que de la globalité de l'adulte.

2. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui permet d'enseigner à apprendre à apprendre* », notamment à connaître son style d'apprentissage, à exploiter son potentiel intellectuel, à favoriser son développement personnel et social, son insertion professionnelle, à interagir avec son environnement et à élargir sa vision du monde.

3. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche qui facilite la connaissance et l'utilisation de l'environnement sociopoliticoéconomique* », soit la valorisation et l'exploitation de réseaux interrelationnels et de l'environnement.

4. « L'intégration socioprofessionnelle : une démarche continue et permanente* » dans le contexte d'un marché du travail où l'être humain est en constante évolution.

Conséquences

1. Dans la présente définition du domaine d'examen, on ne tiendra compte que des habiletés du domaine cognitif et on laissera les habiletés du domaine socioaffectif au soin de l'évaluation formative.

2. L'évaluation permet de vérifier la compétence de l'adulte lorsque vient le moment de faire preuve de sens critique, de généralisation, de recherche de sens par rapport à ses expériences et à ses apprentissages, de sa capacité à résoudre des problèmes et à intégrer de nouvelles données.

3. L'évaluation permet de vérifier, au terme du cours, dans quelle mesure l'adulte maîtrise les connaissances relatives à son environnement et utilise les ressources afin d'évaluer ses capacités à les exploiter.

4. En tenant compte de l'organisation pédagogique locale, l'évaluation permet de vérifier le degré d'adéquation entre, d'une part, les capacités de l'adulte à reproduire et à transférer de manière autonome ses apprentissages et, d'autre part, son choix de formation dans le cadre d'un processus d'intégration à l'emploi en fonction de ses goûts, de ses capacités et de ses besoins de formation continue.

* QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, juin 1997, p. 1-3.

3 CONTENU

3.1 Notions

- **Familiarisation avec l'environnement**
– aspects particuliers liés aux différents milieux de travail.
- **Perception de l'environnement**
– changements entre sa perception initiale et sa perception actuelle de certains milieux de travail.
- **Incidence de la démarche d'exploration de l'environnement**
– intérêts pour certains milieux de travail.

3.2 Habiletés

- **Connaître**

Capacité à identifier des aspects particuliers liés aux différents milieux de travail.
- **Comprendre**

Capacité à distinguer des changements entre sa perception initiale et sa perception actuelle au regard de certains milieux de travail.

Capacité à déterminer ses intérêts pour certains milieux de travail, et à donner des raisons justifiant ses choix.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions	Familiarisation avec l'environnement	Perception de l'environnement	Incidence de la démarche d'exploration de l'environnement
Habilités	40 %	30 %	30 %
Connaître 40 %	- aspects particuliers liés aux différents milieux de travail (1) 40 %		
Comprendre 60 %		- changements entre sa perception initiale et sa perception actuelle de certains milieux de travail (2) 30 %	- intérêts pour certains milieux de travail (3) 30 %

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

L'« intention poursuivie » proposée dans le cours ISP-1002-3 comporte, comme on l'a vu, des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de la complexité des notions et des habiletés retenues.

Les notions et les habiletés qui ont été retenues pour l'évaluation sommative sont sélectionnées parmi celles reconnues comme étant essentielles à l'atteinte de l'intention poursuivie dans le cours, soit « **acquérir la compétence nécessaire pour se situer au regard des métiers explorés** ». Le choix de ces notions et habiletés ainsi que leur importance relative découlent également des précisions et des critères de participation énoncés dans le cours.

En ce sens, l'élève est amené à **connaître** l'environnement et à **comprendre** la perception qu'il en a ainsi que l'incidence de sa démarche d'exploration de celui-ci.

L'accent est mis sur la capacité de l'élève à :

Contenus	Justification des contenus
- Identifier des aspects particuliers liés aux différents milieux de travail.	En raison : - du potentiel de généralisation des apprentissages; - du potentiel d'intégration de nouvelles données.
- Distinguer des changements entre sa perception initiale et sa perception actuelle au regard de certains milieux de travail.	En raison : - de l'exercice du sens critique.
- Déterminer ses intérêts pour certains milieux de travail, et donner des raisons justifiant ses choix.	En raison : - du potentiel de recherche de sens par rapport à ses apprentissages et à ses expériences; - du potentiel de transfert des apprentissages; - de l'apport au processus d'intégration à l'emploi.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions

Familiarisation avec l'environnement
Perception de l'environnement
Incidence de la démarche d'exploration de l'environnement

40 %
30 %
30 %

Habiletés

Connaître
Comprendre
Comprendre

40 %
30 %
30 %

6 COMPOTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items



Numérotation des cases (dimensions) du tableau de pondération



- 40 % 1) En se reportant aux différents milieux de travail visités et aux différents contextes de travail observés durant le cours, identifier :
- deux exigences en matière de connaissance liées à l'un des milieux de travail visités (5 % par exigence);
 - deux perspectives d'emploi liées à l'un des milieux de travail visités (5 % par perspective);
 - deux critères de sélection des candidats liés à l'un des milieux de travail visités (10 % par critère).

Critère :

- pertinence des éléments retenus.

- 30 % 2) En se reportant aux données recueillies pendant les visites dans différents milieux de travail, distinguer :
- un changement entre sa perception initiale et sa perception actuelle au regard de l'organisation du travail pour un milieu de travail donné (10 %);
 - un changement entre sa perception initiale et sa perception actuelle au regard des conditions de travail pour un milieu de travail donné (10 %);
 - un changement entre sa perception initiale et sa perception actuelle au regard des exigences d'un métier exercé dans un milieu de travail donné (10 %).

Critère :

- pertinence des changements retenus.

- 30 % 3) À la suite des activités d'exploration de l'environnement réalisées durant le cours, déterminer :
- un élément relatif à l'organisation du travail qui suscite son intérêt pour un milieu de travail donné (5 %);
 - un élément relatif aux conditions de travail qui suscite son intérêt pour un milieu de travail donné (5 %);
 - un élément relatif aux exigences d'un métier exercé dans un milieu de travail donné qui suscite son intérêt (5 %).

Pour chacun des éléments retenus, donner une raison justifiant son choix (5 % par raison).

Critères :

- pertinence des éléments retenus;
- cohérence des raisons fournies.

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

L'épreuve préparée à partir de cette définition du domaine d'examen est une épreuve écrite ou orale. Elle comporte trois parties.

La première partie de l'épreuve porte sur la dimension N° 1. Elle ne doit pas excéder 30 minutes. L'épreuve se déroule au moment jugé opportun au regard de l'organisation pédagogique locale. L'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie est permise.

La deuxième partie de l'épreuve porte sur la dimension N° 2. Elle ne doit pas excéder 30 minutes. Elle se déroule à la fin du cours. L'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie est permise.

La troisième partie de l'épreuve porte sur la dimension N° 3. Elle ne doit pas excéder 30 minutes. Elle se déroule à la fin du cours. L'utilisation des notes de cours et de l'information recueillie est permise.

On peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les points attribués peuvent être répartis d'un item à l'autre, à condition qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Contexte de partenariat

Il est possible de faire appel à des partenaires internes et externes pour réaliser l'évaluation sommative.

7.3 Type de résultat

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes « succès » ou « échec » ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble de l'épreuve. La transmission des résultats doit s'effectuer selon les règles énoncées dans le *Guide de gestion de la sanction des études pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle*.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.
- DE LANDSHEERE, V. et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.
- LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 1, 232 p.
- LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, tome 2, 231 p.
- LEGENBRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.
- MORISSETTE, D. et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, fascicules, Québec, gouvernement du Québec, 1993.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme Services d'intégration socioprofessionnelle*, Québec, gouvernement du Québec, juin 1997, 263 p.
- QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, Québec, gouvernement du Québec, février 1988, 142 p.

